



## **DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE**

Cycle de 3 conférences organisé en partenariat avec



**UFR : LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES**  
**Département : Langues Etrangères Appliquées**

**Master 1 et 2 - Analyse de Crises et Action Humanitaire**  
**Master 1 et 2 FLE option Humanitaire**

Davina DERAÏN : Responsable  
pédagogique du Master Analyse  
de Crises et Action Humanitaire

**CONFERENCE 1**  
**INTRODUCTION AU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE ET LA**  
**CONDUITE DES HOSTILITES**  
**JEUDI 03 OCTOBRE - 18h à 19h30**  
**AMPHI MARCOZ à Chambéry**

**CADRAGE :**

Le droit international humanitaire (DIH) est un ensemble de règles qui, pour des raisons humanitaires, cherchent à limiter les effets des conflits armés. Il protège les personnes qui ne participent pas ou plus aux combats et restreint les moyens et méthodes de guerre. Le DIH est également appelé «droit de la guerre» ou «droit des conflits armés». La Croix-Rouge française diffuse le DIH auprès des porteurs d'armes, des responsables politiques et afin de préparer l'avenir, les programmes s'adressent aussi aux jeunes et aux étudiants.

En savoir plus : <https://www.youtube.com/watch?v=l64JaiDR6zQ>

La conduite des hostilités est une question complexe qui mêle principes de distinction, de proportionnalité et de précaution à la question des moyens et méthodes de guerre. Cette conférence entraînera les participants au cœur du DIH : établir un équilibre entre nécessité militaire et principes humanitaires.

**BIOGRAPHIE DE L'INTERVENANT :**

Eric Steinmyller est consultant et formateur en **Droit International Humanitaire (DIH)** et dans le domaine de l' « **Action de l'Etat en Mer** » (mission « **Coast Guard** ») pour des académies militaires ou civiles et des institutions internationales ou régionales et des gouvernements.

**Ancien officier de la marine nationale (France)**, il a servi durant 30 années dans de nombreuses unités opérationnelles à la mer comme à terre. Il a notamment été **chef du bureau du droit des conflits armés** du ministère de la défense et conseiller militaire de l'ambassadeur à la **Conférence du désarmement**.

En 2013 il rejoint une entreprise de navires travaillant au profit de l'exploitation pétrolière dans le golfe de Guinée pour en diriger la sûreté et la sécurité.

**Commissaire en chef des armées (Réserve)**, Il est maintenant expert/professeur associé à la Geneva Academy, **L'Ecole des Commissaires des Armées**, L'université de **Lille II, Sciences-Pô Lille** et fait partie du pool de formateurs de la **Croix-Rouge française** pour la diffusion du DIH.

Eric Steinmyller est titulaire d'un Master en droit des affaires, en droit de l'environnement et de l'urbanisme et d'un MBA. Il a été décoré de la légion d'honneur, de la médaille du mérite et la médaille du mérite maritime.

**CONFERENCE 2**  
**ASSISTANCE HUMANITAIRE : DROITS ET OBLIGATIONS DES**  
**HUMANITAIRES**

*Jeudi 14 novembre de 18h à 19h30*

**CADRAGE :**

La conférence questionnera le cadre juridique applicable aux activités humanitaires. La population civile a-t-elle un droit à l'assistance humanitaire ? L'Etat a-t-il une obligation de donner son consentement aux activités humanitaires extérieures ? Comment le personnel humanitaire est-il protégé ? Comment le DIH régule-t-il l'accès ?

**BIOGRAPHIE DE L'INTERVENANT :**

Patrick Zahnd est actuellement et depuis 5 années professeur invité à Sciences Po Paris / Ecole de Paris pour les Affaires Internationales ou il enseigne le DIH dans le cadre du Master de Droits de l'Homme et Action Humanitaire. Il enseigne aussi et a enseigné dans diverses autres universités dans divers pays dont au Mexique où il réside. Il est aussi consultant auprès de diverses ONG humanitaires.

Il a été délégué du Comité International de la Croix Rouge pendant 32 années à divers postes de responsabilités à la fois opérationnelle, juridique, politique et diplomatique. Il a ainsi été conseiller juridique au siège et sur le terrain, observateur permanent auprès des Nations Unies à New York et diverses organisations régionales, Chef des Opérations pour l'Afrique Occidentale et Centrale, Chef adjoint pour l'Amérique Latine et les Caraïbes mais aussi chef de délégation et de mission dans tous les continents, en particulier de délégations régionales.

Il a travaillé auparavant au sein de deux grandes organisations internationales dans le domaine du développement comme chargé de programme au PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) et au sein de la Commission Européenne à la Direction pour le Développement.

**CONFERENCE 3**  
**LA CARTOGRAPHIE DES ACTEURS DES CONFLITS ARMES**  
**Mercredi 04 décembre de 18h à 19h30**

**CADRAGE :**

Sur la base des éléments identifiés pendant la conférence consacrée à l'introduction du DIH, nous proposons un approfondissement de l'analyse des différents acteurs présents dans les conflits armés : qui a un statut juridique ? Qui sont les combattants ? Pourquoi ne parle-t-on pas de combattants dans les conflits armés non internationaux ? Quel est le droit applicable à chacun ? Le DIH parle-t-il de mercenaires et d'espions ? Quelle est la protection pour les journalistes, pour les personnes déplacées ou pour d'autres catégories de personnes présentes dans les conflits contemporains ?

**BIOGRAPHIE DE L'INTERVENANT :**

Julien TROPINI, est titulaire d'une licence de droit à dominante publiciste de la faculté de droit de Grenoble et d'une maîtrise de droit international et européen obtenue dans le cadre du programme Erasmus en Laponie finlandaise. Il prépare une thèse à Grenoble alpes en cotutelle avec l'université libre de Bruxelles, en partenariat avec le centre d'études sur la sécurité internationale et les coopérations européennes.

Il mène actuellement un travail de recherche sur le statut juridique des « combattants étrangers » en droit international. Julien tropini apporte son expertise à la Croix-Rouge française à travers la mission de diffusion du dih, depuis 2018.